

ORIGINAL : anglais

 DATE : 20 mai 2022

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑huitième session
Genève, 16 – 20 mai 2022**

Résumé présenté par lA présidentE

1. La vingt‑huitième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s’est tenue du 16 au 20 mai 2022 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 97 États membres et 20 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice‑directeur général, Secteur du développement régional et national de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et a été présidée par Son Excellence Mme Patricia Benedetti, ambassadrice d’El Salvador auprès de l’Organisation mondiale du commerce et de l’OMPI.
2. Au titre du point 2 de l’ordre du jour, le comité a adopté le projet d’ordre du jour figurant dans le document CDIP/28/1 Prov.2.
3. Au titre du point 3 de l’ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont exprimé leur appui aux progrès réalisés par l’OMPI dans la mise en œuvre et la prise en considération des recommandations du Plan d’action pour le développement, et nt salué la capacité d’adaptation de l’Organisation dans le contexte de la pandémie de COVID‑19. Les délégations ont réaffirmé leur volonté de collaborer et d’apporter leur contribution à l’ordre du jour de la session.
4. Au titre du point 4 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

4.1. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/28/2. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document. Il s’est également félicité de la structure révisée du rapport, qui décrit la mise en œuvre et l’intégration du Plan d’action pour le développement sur la base des principaux domaines d’activité de chaque secteur de l’OMPI.

4.2. Compte rendu de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – Innovation dans les technologies vertes pour le développement durable (22 et 23 novembre 2021), qui fait l’objet du document CDIP/28/3. Le comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la conférence et s’est félicité des exposés instructifs présentés par les conférenciers. Le comité a pris note des informations figurant dans le compte rendu.

4.3. Rapport d’évaluation du projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les applications mobiles dans le secteur des logiciels, faisant l’objet du document CDIP/28/6. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et a demandé au Secrétariat de continuer à intégrer les résultats issus de la mise en œuvre dudit projet dans ses activités régulières. Le comité a également demandé à recevoir, à sa prochaine session, un document de suivi sur les autres activités à entreprendre par le Secrétariat dans ce domaine.

4.4. Rapport d’achèvement du projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, qui fait l’objet du document CDIP/28/7. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document.

4.5. Compte rendu des séances d’échange d’informations sur le thème “Les femmes et la propriété intellectuelle”, qui fait l’objet du document CDIP/28/8. Le comité s’est félicité de l’organisation réussie des trois séances d’échange d’informations, comme indiqué dans le document CDIP/28/8, et a pris note des informations figurant dans ce document.

4.6. Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, qui fait l’objet du document CDIP/28/9. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document.

1. Au titre du point 4.i) de l’ordre du jour, le comité a continué d’examiner les questions suivantes :

5.1. Assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, sur la base du Rapport sur la mise en œuvre de la décision des États membres concernant l’assistance technique fournie par l’OMPI, contenu dans le document CDIP/24/8. Le comité poursuivra les discussions sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement à sa prochaine session. Certaines délégations ont demandé au comité de clore le débat sur le document CDIP/24/8, tandis que d’autres lui ont demandé d’envisager un nouvel examen de l’assistance technique de l’OMPI à sa prochaine session.

5.2. Organisation de futurs webinaires, question qui fait l’objet du document CDIP/26/6. Le comité est convenu de poursuivre les délibérations sur cette question à sa prochaine session.

1. Au titre du point 5 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

6.1. Propositions des États membres à examiner au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” après la vingt‑neuvième session du CDIP, qui figurent dans le document CDIP/28/COMPILATION 1. Le comité est convenu d’examiner le thème “La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir” à sa trentième session et le thème “Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone” à sa trente et unième session.

6.2. Examen des sous‑thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui se tiendra en 2023, figurant dans le document CDIP/28/COMPILATION 2. Le comité a décidé que le sous‑thème pour la conférence internationale prévue en 2023 sera le suivant : “La propriété intellectuelle et l’innovation au service d’une agriculture durable”.

6.3. Poursuite des discussions sur la proposition du Secrétariat concernant les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l’étude indépendante qui ont été adoptées et les options pour la procédure d’établissement de rapports et d’examen, figurant dans le document CDIP/23/8, ainsi que de la nouvelle proposition des États membres concernant les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l’étude indépendante qui ont été adoptées, contenue dans le document CDIP/24/15. Le comité a prié le Secrétariat d’actualiser le document CDIP/23/8, sur la base des observations formulées par les États membres, pour examen par le comité à sa prochaine session. Les États membres ont été invités à transmettre au Secrétariat leur avis sur les documents CDIP/23/8 et CDIP/24/15 dans un délai de trois mois avant la prochaine session du CDIP.

6.4. Document révisé intitulé “Bilan et liste d’activités proposées sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique”, qui fait l’objet du document CDIP/25/9 REV. Le comité a pris note des informations fournies dans ce document et a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre la liste des activités proposées, telle qu’elle figure dans ce document.

6.5. Proposition de projet révisée de la Tunisie sur la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/28/4. Le comité a examiné la proposition de projet et a demandé à la Tunisie de la développer davantage sur la base des observations formulées par les États membres et avec l’aide du Secrétariat, en vue de son examen à sa prochaine session.

6.6. Stratégie d’amélioration future de WIPO Match, qui fait l’objet du document CDIP/28/5. Le comité a accueilli favorablement la stratégie et a demandé au Secrétariat de la développer davantage sur la base des observations formulées par les États membres, et de la présenter à une prochaine session du CDIP. Le comité a également demandé au Secrétariat de présenter, à sa prochaine session, l’évaluation de WIPO Match publiée en 2021 par la Division de la supervision interne de l’OMPI. Le comité est convenu que le Secrétariat devrait continuer à fournir des mises à jour sur l’amélioration de la plateforme.

6.7. Résultats du projet relatif à des propositions de projet efficaces au titre du Plan d’action pour le développement :

i)  Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/28/INF/2; et

ii)  Exposé par le Secrétariat sur un catalogue des projets et résultats du Plan d’action pour le développement consultable en ligne.

Le comité a pris note des informations contenues dans le document CDIP/28/INF/2 et de l’exposé présenté par le Secrétariat.

6.8. Résultats du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle” :

i) Rapport de synthèse sur le programme de mentorat, qui fait l’objet du document CDIP/28/INF/3; et

ii) De l’idée à l’entreprise – Présentation du Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises, faisant l’objet du document CDIP/28/INF/4.

Le comité a pris note des informations figurant dans ces documents.

6.9 Résultats du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels” :

i) Résumé de la boîte à outils de propriété intellectuelle pour les concepteurs d’applications mobiles, faisant l’objet du document CDIP/28/INF/5;

ii) Présentation du Guide de l’OMPI sur le règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles, qui fait l’objet du document CDIP/28/INF/7; et

iii) Présentation du Manuel de l’OMPI sur les principaux contrats pour les applications mobiles – Le point de vue d’un développeur, qui fait l’objet du document CDIP/28/INF/8.

Le comité a pris note des informations figurant dans ces documents.

1. Au titre du point 6 de l’ordre du jour, le comité a examiné le thème intitulé “Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs”. Le comité a écouté un exposé présenté par le Secrétariat sur ce thème. Les États membres se sont félicités des informations détaillées présentées par le Secrétariat et du travail effectué par l’OMPI dans ce domaine. Les États membres ont également fourni des informations sur leur point de vue, leurs pratiques et leurs données d’expérience relatives aux stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs dans leurs pays respectifs.
2. Au titre du point 7 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.
3. Le comité a demandé au Secrétariat de préparer une compilation d’études de cas sur la gestion de la propriété intellectuelle par les PME, pour examen à la prochaine session du CDIP.
4. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI ([A/62/12](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/index.html)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l’enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d’améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.
5. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par le président de la vingt‑septième session du comité et le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, qui figure dans le document CDIP/28/2, constitueront le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]